

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple -Un But -Une Foi



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES EAUX, FORETS, CHASSES ET DE LA CONSERVATION DES SOLS

**RAPPORT REUNION CONJOINTE CITES-CMS DES ETATS DE L'AIRE
DE REPARTITION DU LION D'AFRIQUE *Panthera leo***

Entebbe (Ouganda) : 30 -31 mai 2016

Hôtel Laico – Lake Victoria

Rapporteur : Cne Doudou SOW

Dans un souci d'amener les états de l'aire de répartition du lion d'Afrique *Panthera leo*, de faire le bilan des mesures de conservation des lions et de discuter d'une feuille de route pertinente à l'échelle du continent incluant l'inscription de l'espèce aux annexes de la CITES et du CMS, une retraite a été organisée conjointement par la Convention sur le Commerce International des espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (**CMS**) à Entebbe en Ouganda durant la période du 29 au 30 mai 2016.

Les pays représentés : Sénégal, Nigeria, Niger, Namibie, Mozambique, Mali, Malawi, Kenya, Guinée Bissau, Guinée, Ghana, Ethiopie, Cote d'Ivoire, Congo, Tchad, République Centre Africaine, Cameroun, Burkina Faso, Botswana, Bénin, Angola, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zambie, Ouganda, Zimbabwe.

L'agenda de la rencontre était composé des points suivants :

- Discours de bienvenue du Ministre du tourisme, de la faune sauvage et des antiquités ;
- Déclaration conjointe CITES-CMS ;
- Etat de conservation du lion ;
- Examen des stratégies régionales ;
- Inscription du lion aux annexes de la CMS et de la CITES;
- Rédaction d'un communiqué.

1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture est présidée par le Ministre du tourisme, de la faune sauvage et des antiquités de l'Ouganda. Après un message de bienvenue adressé aux participants et le remerciement des bailleurs qui ont permis la tenue de cet atelier, le Ministre pour illustrer l'importance du lion, a rappelé que cette espèce est l'emblème de 13 pays africains mais a disparu dans certains de ces pays. Cette extinction est à lier à des menaces qui persistent toujours : perte habitat, épuisement des proies, braconnage ...

Il a axé son discours sur les méfaits du commerce illégal des parties de lion qui constitue le principal motif de déclin des populations de cette espèce. Ce fléau est actuellement à son comble. A l'étude du comportement éthologique de cette espèce, il a rappelé qu'un seul pays ne peut pas à tout seul prétendre conserver le lion. Il faut une fédération d'actions des pays de l'aire de répartition. Ces pays doivent adopter une stratégie commune qui profitera à la conservation du lion.

Après le discours du Ministre, les travaux sont suspendus pour observer une pause-café.

A la reprise, une présentation du programme et des participants est effectuée.

2. Déclaration conjointe CITES –CMS

Un déclin de 60 % des populations de lions est noté à travers son aire de répartition. Cependant, une tendance à l'augmentation est notée dans certains pays : Kenya, Namibie, Afrique du Sud.

Les lions doivent être Protégés à tout prix pour ne pas arriver à la situation extrême, l'extinction à l'état sauvage. Ainsi, cet atelier offre des opportunités pour:

- Pallier aux manquements et insuffisances liés à la conservation du lion ;

- Inscrire le lion aux annexes de la CITES, et de celles de la CMS, ce qui constitue une opportunité de protection supplémentaire aux législations nationales ;
- Discuter des différentes approches de conservation du lion ;
- Développer une vision commune ;
- Développer une stratégie de conservation à même de relever le taux de déclin des populations de lions et de mettre à terme les menaces.

Par rapport à l'état de conservation actuel du lion, les leçons doivent être tirées en préparation à la prochaine CoP17.

3. Présentation étude sur l'état de conservation du lion :

L'étude a fait ressortir les points saillants suivants :

- Le lion n'a pas le même statut en Afrique ;
- Il est vulnérable au niveau de son aire de répartition eu égard à la réduction des populations de l'ordre de 40p.cent au niveau mondial ;
- Il est inscrit sur la Liste rouge de l'UICN ;
- Une augmentation des populations de lions en Afrique australe de l'ordre de 12% ;
- Une tendance à la baisse de 50% des populations de lions d'Afrique de l'Ouest, du Centrale, et de l'Est ;
- La stratégie de conservation du lion élaborée est mise en œuvre seulement dans 8 pays.

A la suite de cette présentation, de riches échanges ont eu lieu entre les différents participants. Il est ressorti que :

- le commerce des différentes parties du lion est un problème qui prend des proportions inquiétantes ;
- les canaux de réseaux criminels sont à identifier ;
- les pays doivent agir pour freiner ce commerce ;
- la faiblesse de la mise en œuvre de la stratégie pour la conservation du lion est liée au manque de moyens.

4. Inscription du lion aux annexes de la CMS et de la CITES

Pour la deuxième journée de l'atelier, il est revenu au représentant de la CMS, d'expliquer aux participants, les avantages et restrictions offerts pour une inscription aux annexes de la CMS et de la CITES.

Il a rappelé qu'à l'heure actuelle aucune espèce de mammifère n'est inscrite aux annexes de la CMS contrairement à la CITES où plusieurs espèces sont annexées.

L'inscription du lion pourrait se justifier par le fait que le lion bien qu'étant reconnu comme sédentaire est répertorié dans plusieurs pays qui partagent les mêmes frontières.

Ainsi, les avantages liés à l'inscription d'une espèce aux annexes de la CMS sont :

- La Protection de l'espèce, son habitat ainsi que les couloirs de migration ;
- Offre une Plateforme d'informations et d'échanges de bonnes pratiques ;
- Appui la normalisation et la gestion des données ;
- Facilite la coopération transfrontalière ;
- Appui des plans d'action ;

- Appui pour la mobilisation des ressources.

Son intervention a fait ressortir que l'inscription d'une espèce à l'annexe II de la CMS n'interdit pas sa valorisation par le prélèvement contrairement à l'inscription à l'annexe I de la CMS qui fait que l'espèce est protégée de manière absolue.

Après cette communication et d'échanges de points de vue, les représentants des pays sont convenus de commun accord, d'inscrire le lion à l'annexe II de la CMS à la prochaine CoP.

Concernant le transfert du lion de l'annexe II de la CITES à l'annexe I, le Niger était chargé de lire le Projet de document relatif à cette proposition soumis au secrétariat de la CITES. A la suite de la lecture, deux positions ont été notées :

- Certains pays notamment, Namibie, Afrique du sud et Mozambique pensent que le lion ne remplit pas les critères pour être transféré à l'annexe I de la CITES. Le Burkina- Faso s'est également inscrit dans cette mouvance prétextant que la chasse au lion est un important outil de gestion des concessions privées à leur niveau et qu'elle est la seule activité cynégétique du pays qui attire les touristes.
- Les autres pays restants pensent qu'avec la réduction drastique des effectifs, le lion est à bout de l'extinction en Afrique et doit être transféré en annexe I de la CITES pour espérer garantir sa survie.

5. Stratégie de conservation du lion

Dans la continuité des travaux 04 groupes de travail sont constitués pour réfléchir sur les questions suivantes:

- Quels sont les besoins les plus urgents et les plus importants (pour votre pays/ région) dans la mise en œuvre des activités de la conservation du lion
- Quelles étaient vos expériences de bonnes pratiques dans les activités de conservation du lion pendant les dix dernières années
- Quels étaient les obstacles les plus importants dans la mise en œuvre des activités de la conservation du lion pendant les dix dernières années
- Quelle a été votre expérience dans la transformation des stratégies régionales de conservation du lion en plans d'action nationaux ou en plans transfrontalières de la gestion de la conservation
- Quel serait à votre avis l'appui que la CITES, la CMS et l'UICN peuvent apporter aux activités de la conservation du lion dans votre pays /région

Les groupes constitués :

- Groupe Afrique de l'Est
- Groupe Afrique Ouest et Afrique Centrale
- Groupe Afrique du Sud

Les résultats des travaux de groupe ont été discutés en plénière.

6. Communiqué finale

A la suite d'échange de point de vue et de débats sur toutes les questions abordées lors de cette rencontre, un communiqué consensuel a été rédigé exprimant la position commune des pays participants. Les préoccupations majeures de ce communiqué :

- Nécessité de revoir les points forts et points faible des stratégies pour la conservation du lion ;
- Nécessité de travailler vers une proposition d'inscription du lion à l'annexe II de la CMS et de son transfert à l'annexe I de la CITES;
- Nécessité de soumettre des propositions de résolution sur les trophées de chasse ;
- Nécessité d'amélioration des données sur le lion ;
- Nécessité de renforcer les législations nationales ;
- Nécessité de développer la coopération transfrontalière ;
- Nécessité de Capaciter les acteurs ;
- Nécessité de mener une étude sur le commerce légal et illégal sur les parties des lions ;
- Des menaces affectent la survie des populations de lions : réduction de proie, dégradation de l'habitat, conflits hommes-lions, politiques nationales inappropriées, commerce croissant des parties de lion ;
- Reconnaissance des avantages de la chasse aux trophées pour la conservation des lions ;
- Instabilité politique est dommageable aux populations de lions ;
- Manque criard de ressources financières pour mettre en œuvre les stratégies élaborées par l'UICN pour la conservation du lion ;
- Invite la CITES et la CMS à accompagner les pays pour aider à mobiliser des fonds auprès des bailleurs ;
- Agrée le partenariat entre les autorités de la conservation, les institutions et les ONG

7. Discours de clôture

Au nom du Ministre du Tourisme, de la Faune sauvage et des Antiquités empêché, son représentant s'est réjoui du choix de l'Ouganda pour abriter cet important atelier.

Il dira que le choix n'est pas fortuit car l'Ouganda est un pays de diversité faunique et floristique qui est performant en matière de gestion de la faune.

Malgré cette bonne performance, la population de lion est en baisse et confinée maintenant dans les aires protégées. Elle est estimée à 493 lions en 2015 et l'on note la perte de 25 Mammifères dans son pays.

Face à cette situation, il a invité tous les acteurs de la conservation à mener le combat de la sensibilisation et surtout de promouvoir l'échange de bonnes pratiques avec les pays ayant réussi à inverser positivement les tendances se traduisant par une remontée biologique.

A cet effet, des mesures urgentes sont à envisager pour ne pas arriver au scénario extrême c'est-à-dire l'extinction totale du lion dans les savanes d'Afrique.

Il a terminé son discours par des notes d'espoirs, des remerciements aux représentants de la CITES, de la CMS de l'UICN avant de souhaiter un bon retour à tous les participants.

Capitaine de Doudou SOW